

WORKSHOP

L'ÉVOLUTION DU CADRE NORMATIF SUR LE « STAGE PROFESSIONNEL » EN RDC, LEVIER POUR UNE MEILLEURE INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

Vendredi 14 Juin 2024

11H10- 12H10

**Chapiteau 3 DRC Mining Week
*Pullman hôtel -Lubumbashi***



Belgique

partenaire du développement

Enabel 

1. Contexte

Le stage professionnel est l'occasion d'apprendre, de se confronter au marché du travail, de mettre en pratique ses connaissances et de mettre en évidence ses acquis professionnels. Il est déterminant pour l'ensemble de l'orientation du jeune diplômé et pour sa future carrière.

Il constitue l'occasion pour le jeune diplômé de découvrir le monde professionnel, de comprendre comment fonctionne réellement une entreprise, d'apprendre à s'intégrer dans une équipe, de développer son savoir-faire et son savoir-être, etc. Il peut à cet effet créer un réseau professionnel.

Plus généralement, le stage professionnel est une expérimentation de la capacité du jeune diplômé à travailler dans un contexte réel. Il répond à plusieurs objectifs qui ne pourront être observables que lors de la mise en application des compétences.

En RDC, le cadre normatif sur le stage professionnel reste encore peu précis. Il ne ressort pas en termes clairs sur l'organisation ou l'accompagnement d'un jeune diplômé en entreprise en vue de lui ouvrir une brèche pour son insertion professionnelle.

Certains aspects tendent à confondre les notions d'apprentissage et du stage professionnel dans leur meilleure applicabilité et objectivité.

Les entreprises font rarement usage du stage professionnel étant donné l'absence d'une réglementation claire à son sujet. Ceci crée des barrières pour une meilleure insertion professionnelle des jeunes d'un côté et des limites pour le transfert des compétences et le rajeunissement d'une main-d'œuvre moderne et qualifiée dans les entreprises, de l'autre côté.

Cadre juridique et réglementaire

Pour rappel, il existe quelques éléments de l'arsenal juridique en vigueur et les quelques préoccupations majeures en République Démocratique du Congo se rapportant au contrat d'apprentissage et au stage professionnel.

Le contrat d'apprentissage devrait être appliqué en tenant compte de ce qui suit :

- Se conformer aux dispositions pertinentes de la Loi n°015/2002 du 16 octobre 2002 telle que modifiée et complétée par la Loi n°16/010 du 15 juillet 2016 portant Code du Travail.
- À propos du stage professionnel, au niveau de l'arsenal juridique, il y a inexistence non seulement des dispositions pertinentes de la Loi n°015/2002 du 16 octobre 2002 telle que modifiée et complétée par la Loi n°16/010 du 15 juillet 2016 portant Code du Travail mais, également de celles des mesures d'application dudit Code.

La plupart des entreprises établies en RDC, du secteur public ou privé, éprouvent des difficultés à se situer vis-à-vis de l'organisation des stages professionnels par un encadrement de qualité (y compris les éléments de protection sociale), en vue de garantir la pérennité de leurs actions.

Il en résulte une difficulté pour les jeunes suivant des parcours d'enseignement et de formation techniques et professionnels d'accéder à des opportunités de stage ou d'apprentissage au sein des entreprises, en quantité et en qualité adéquates.

2. Objectif de l'atelier

Ce Workshop aidera à dénicher les problématiques auxquelles le système ETFP, les jeunes et les entreprises sont confrontés pour une meilleure insertion professionnelle et le transfert des compétences. Ces difficultés sont issues d'une part de l'offre encore très théorique et d'autre part de l'interprétation des dispositions qui régulent le partenariat PPP dans le monde de l'éducation, le stage professionnel et les contrats d'apprentissage. Il permettra d'identifier des pistes de solutions afin d'aboutir à l'ouverture d'une voie vers un plaidoyer pour une meilleure collaboration entre le monde de l'emploi et la formation dans la promotion du stage professionnel.

3. Organisation de l'atelier et méthodologie

Le workshop sera d'une durée totale de 1h30 et sera coanimé par Enabel, l'Agence belge de développement et la FEC, qui s'impliquent dans les interventions en RDC, à promouvoir la formation professionnelle en faisant du stage professionnel un des dispositifs adéquats de politique active pour l'insertion professionnelle.

La FEC, patronat en RDC, aura à présenter les actions qui sont menées pour inciter la révision du cadre normatif réglementant le marché du travail en vue de résoudre la question d'inadéquation entre la formation et l'emploi.

Des entreprises partenaires du secteur privé qui ont vécu et exploité l'impact du stage professionnel dans leur quotidien pourront faire émerger les difficultés et les acquis de l'approche.

Une quarantaine de participants provenant principalement du secteur privé, mais également des autorités étatiques, sera attendue.

Une brève introduction sera effectuée par le modérateur, avant de laisser la place aux partages d'expériences par différents animateurs, puis suivront les échanges et les discussions.

4. Réflexions

Nos réflexions dans ce workshop s'articuleront autour du cadre réglementaire en place et la vision que la FEC accorde au stage professionnel (comme politique active à l'emploi) dans les entreprises ainsi que la possibilité de la mise en place de mesures incitatives pour faire avancer le cadre normatif qui l'organise, autour des idées comme :

- La politique du stage professionnel, un outil de développement du sphère économique ;
- Les raisons d'un stage professionnel en entreprise ;
- Les limites du cadre normatif régulant le stage professionnel en RDC ;
- Les défis que le monde de l'Éducation rencontre dans l'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes et l'encadrement des stagiaires au sein des entreprises ;
- Le bilan de la pratique du stage professionnel en entreprise, qu'Enabel a pu constater.

PROGRAMME

01

Modération

Bonheur NTAMBWE, Expert formation - emploi, prospection du secteur privé à Enabel

- 11H10 : Mise en place terminée : Présentation des panelistes

02

Mot d'introduction

- Roxane de Bildering, Ambassadrice de la Belgique en RDC

03

Le cadre normatif du stage professionnel en vigueur en RD Congo ;

- Jean Luc MPOYO, Directeur Provincial de la FEC Haut Katanga

04

Les raisons d'un stage professionnel en entreprise ;

- Mireille KALUME, RH de Group Forrest
- Jean Claude KANYIKI, Directeur Formation Congo Equipment CAT
- Bernard NDALA, Manager du département Learnig & development KAMOTO COPPER COMPANY SA (KCC)

05

Les défis auxquels le monde de l'éducation fait face dans l'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes et à l'encadrement des stagiaires au sein des entreprises :

- Léonie MUYOMBE, Directrice du CDR Haut Katanga

05

Le retour d'expérience sur la pratique du stage professionnel

- Lorenzo GIACOMIN, Portfolio Manager



Roxane de Bilderling
*Ambassadeur de Belgique en
RD Congo*

Panelistes



Jean-Luc MPOYO
*Directeur Provincial
FEC HAUT-KATANGA*



Mireille KALUME,
*Ressources Humaines
EGMFORREST RD CONGO*



Jean-Claude KANYIKI
*Directeur de Formation
CONGO EQUIPMENT*



Bernard NDALA
*Manager du département Learning &
Development
KCC*



Léonie MUYOMBE
Directrice provinciale
CDR Haut-Katanga



Lorenzo GIACOMIN
Portfolio Manager
Enabel CHKL

Moderateur



Bonheur NTAMBWE
Expert formation-emploi,
prospection du secteur privé
Enabel CHKL



Avec la participation de

